



La France candidate à l'organisation du Congrès International de Mathématiciens en 2022 à Paris

Cette candidature est un projet collectif porté par l'ensemble de la communauté mathématique française. Elle bénéficie du soutien du pouvoir politique (Présidence de la République, MENSUR, Ville de Paris, Région Île-de-France), des grandes institutions scientifiques et sociétés savantes (CNRS, Inria, Académie des Sciences, SFdS, SMAI, SMF), ainsi que des Labex Bézout, Carmin (IHP-IHÉS-CIRM-CIMPA) et Amies, des fondations FMJH et FSMP et du MEDEF, sans mentionner les nombreux laboratoires et instituts avec lesquels nous avons déjà commencé à monter des projets et opérations spécifiques pour 2022.

Le site retenu est le Palais des Congrès de la Porte Maillot qui répond parfaitement au cahier des charges d'un tel événement et bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Avant le congrès, dont les dates prévues sont **9-17 août 2022**, l'Assemblée Générale de l'IMU se tiendrait à Strasbourg.

L'ICM 2022 à Paris représentera un moment unique pour l'ensemble de la communauté mathématique française. Il sera l'occasion de réaliser des actions originales en direction du grand public et de l'ensemble de la société. Le moment venu les initiatives et projets seront sollicités pour faire de cet événement une grande fête autour des mathématiques.

Les étapes

Mai 2014 : le projet d'organisation du Congrès International de Mathématiciens à Paris en 2022 a été formellement lancé lors d'une réunion réunissant les principaux acteurs institutionnels des mathématiques en France à l'IHP en mai 2014.

Juin 2014 : un comité de préparation de la candidature est constitué. Il est actuellement composé de François Loeser (Président), Sylvie Benzoni-Gavage, Stéphane Cordier, Maria J. Esteban, Étienne Gouin-Lamourette, Michel Ledoux, Ariane Mézard, Anne Philippe, Fabrice Planchon, Bertrand Rémy, Denis Talay.

Août 2014 : présentation de notre (pré-)candidature à l'Assemblée Générale de l'IMU à Gyeongju (Corée).

Novembre 2016 : au terme de la date limite de dépôt des dossiers de candidatures, il y a deux candidatures : Paris (France) et Saint-Petersbourg (Russie).

Notre dossier de candidature, préparé avec l'aide de l'entreprise MCI selon un cahier des charges fixé par l'IMU, contient un descriptif complet de notre projet et des actions originales que nous comptons mener, ainsi que les principales lettres de soutien que nous avons reçues. Ce document, préparé avec beaucoup de soin sur la base d'une très jolie maquette, pourra être rendu public après son examen par l'Assemblée générale de l'IMU, en août 2018.

Mars 2017 : visite du site par le comité d'inspection de l'IMU.

Avril 2017 : le comité exécutif de l'IMU émet ses recommandations.

Juillet 2018 : le choix du site pour 2022 est décidé par un vote de l'Assemblée Générale de l'IMU à São Paulo (Brésil).